



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

Nombre de conseillers : 17
ID : 033-213302615-20231109-2023_10_5-DE

En

Présents : 11

Votants : 13

S'LO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_10_5

L'an deux mille VINGT TROIS, le 25 OCTOBRE à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 20/10/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothee.

REPORT DE LA REUNION DU 20/10/2023 A 19 H CAR LE QUORUM N'ETAIT PAS ATTEINT

DATE DE LA CONVOCATION : Le vendredi 20 octobre 2023

Présents : Mme BRETON Dorothee, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, adjoints. Mme PIARDET Corinne, M. DELAIRE Claude, M. MAMERT Jean-Michel, M. PIARDET René, M. BOUDOT Vincent, M. LAGARDE Dominique, M. GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie (conseillers municipaux)

Absent : Mme BOUCHE Coraline

Absents excusés : BRINGART Christophe, VILAIN Paul

Exclus :

Procuration : M. BINGART Christophe (pouvoir à Mme Julie MATHIEU), M. VILAIN Paul (pouvoir à Mme BRETON Dorothee)

Secrétaire de séance : Mme JULIE MATHIEU

Objet : CHOIX DU PRESTATAIRE DES NOUVELLES HUISSERIES DANS LE LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ RUE LINCENT ;

Le conseil municipal en vue de préparer la remise en location du logement situé rue LINCENT, occupé précédemment, se trouve dans l'impérieuse nécessité d'engager le remplacement des huisseries de ce bien. La commission « aménagement du territoire » lors de sa réunion du 03 février 2023 a étudié diverses propositions de prestataires pour ce projet. Après examen approfondi, un prestataire s'est démarqué par la qualité de son projet d'huisseries, la rapidité d'intervention proposée et un tarif compétitif. Madame le Maire propose donc, à l'assemblée délibérante de choisir l'entreprise El RODRIGUEZ Laurent pour réaliser les travaux pour un montant total de 5 484,26 €, soit 6 032,69 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition, et autorise le maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 25 octobre 2023

Le Maire, Dorothee BRETON

